

**Académie de musique, théâtre, danse et beaux-arts de
Mouscron**

**Projet pédagogique
et
artistique d'établissement**

Une **équipe pédagogique** est un ensemble d'êtres humains qui travaillent dans un but commun et qui, pour ce faire, trouvent des réponses communes tout en conservant leur individualité...

Dans tous les domaines de la vie, tout s'exécute et se fait. Il n'y a malheureusement que peu de place pour les choses qui se ressentent et qui contribuent au développement de chacun. Une société qui ne parle plus qu'en termes de compétitivité, de productivité et de rentabilité, au sein de laquelle l'être humain est apprécié essentiellement pour ce qu'il a et non pour ce qu'il est, est une société qui ne favorise pas l'expression et qui ne contribue pas à l'épanouissement personnel. Les établissements d'enseignement artistique qui sont les nôtres doivent être des endroits privilégiés, des havres où l'être humain peut enfin trouver un espace pour s'exprimer et pour cultiver sa richesse intérieure.

Réflexions sur l'enseignement artistique

Enseigner, c'est conduire son élève sur les chemins de l'autonomie...

L'expression artistique fait appel à de nombreuses facultés. L'enseignement artistique se doit donc d'être éclectique et d'aborder de nombreux paramètres. Il ne pourra en aucun cas être restrictif et ne sera d'une réelle efficacité que si l'enseignant peut aborder à la fois et de manière méthodique les aspects technique, expressif, créatif, analytique, stylistique, méthodologique et psychologique.

L'**objectif principal** devra être la **conscientisation** de tous ces paramètres – seule voie qui peut mener vers une réelle autonomie de l'élève. L'autonomie doit être le but de tout enseignement, qu'il soit artistique ou autre.

Les rôles d'une académie

• L'académie, foyer de vie culturelle et artistique

- Rechercher l'épanouissement des élèves par l'apprentissage d'une pratique artistique.
- Aider les jeunes à forger leur personnalité par le biais de l'expression artistique.
- Développer la recherche personnelle.
- Éveiller à une certaine sensibilité artistique.
- Donner une culture artistique leur permettant d'apprécier différents langages, différents styles dans un esprit d'ouverture.
- Ouvrir aux différents styles de musique : concerts organisés en collaboration avec les jeunesses musicales.
- Développer la curiosité, développer le sens critique, apprendre à écouter, à regarder, à apprécier, à identifier les différentes pratiques artistiques au travers des époques en se servant de la saison culturelle comme outil pédagogique et en encourageant par ce biais les élèves à assister aux différents spectacles, concerts, expositions, etc.
- Utiliser l'interdisciplinarité comme outil pédagogique pour faire découvrir d'autres modes d'expression qui viendront enrichir la sensibilité artistique de l'élève et développeront son potentiel créateur.
- Organiser tout au long de l'année scolaire des auditions d'élèves, des spectacles, des expositions afin d'habituer les élèves à affronter un public, afin de susciter la créativité et l'interdisciplinarité et de valoriser le travail réalisé. Les expositions de travaux d'élèves seront l'occasion pour chacun de se situer, d'évaluer, de développer son sens critique dans un esprit d'ouverture. La scène doit faire partie de la vie d'un artiste, qu'il soit élève, amateur, futur professionnel ou professionnel. Différentes formules seront proposées afin de permettre à un maximum d'élèves d'y participer :
 - spectacles et/ou expositions en petit comité organisés dans la salle de l'académie ou dans des petites salles de la région ou dans les salles des écoles de l'entité avec la participation soit d'une seule classe soit de plusieurs classes d'un même domaine soit de plusieurs classes de domaines différents ;
 - spectacles et/ou expositions dans les Centres culturels de Mouscron et/ou de Comines organisés dans de plus grandes salles avec la participation soit de différentes classes d'un même domaine soit de classes de domaines différents.

- **L'académie, outil de vie**

- Apprendre à apprendre : gage précieux de réussite éducative, seule voie possible pour acquérir une réelle autonomie qui permettra aux élèves de poursuivre leur activité artistique après l'académie.
- Prodiguer un enseignement qui ne se limitera pas à restituer et à imiter, qui ne sera pas une accumulation stérile de connaissances mais qui mènera vers une réelle conscientisation des « techniques d'expression » qui leur permettra de vivre leur art et qui aboutira à une réelle intelligence artistique – trop souvent confondue avec le sens artistique (facilité innée pour l'expression).

- **L'académie, école de vie**

- Développer le sens de la collectivité par et au service de l'expression artistique en incitant les élèves à faire partie de nos classes d'ensemble instrumental (orchestre à vent, orchestre à cordes, ensemble de guitares), de chant d'ensemble, de musique de chambre instrumentale ou vocale ainsi que de nos cours de diction, de déclamation, d'art dramatique (spécialités ateliers d'applications créatives) ou encore de la classe de danse classique (chorégraphie de groupe : cf. spectacle annuel) ou de nos classes de formation pluridisciplinaire (ouvrir son regard aux aspects socio-culturels du monde dans lequel on vit).
- Les adultes sont confrontés dans leur vie sociale et professionnelle à des épreuves, à des échéances. Il nous semble dès lors important de préparer nos jeunes élèves à ces contraintes en leur inculquant le goût de l'effort et de la persévérance par une exigence appropriée, par une discipline librement consentie. C'est pourquoi, à partir de notre filière de formation, notre système d'évaluation prend en compte à la fois le travail de l'année (évaluation continue) mais aussi la qualité d'un travail réalisé ou d'une prestation publique à un moment déterminé (cf. système d'évaluation).

- **L'académie et la carrière professionnelle**

- Même si quelques élèves seulement envisagent la carrière professionnelle, la formation de ces élèves est une mission importante. Nous nous devons de les orienter, de les conseiller, de les aider dans leurs choix et de leur prodiguer un enseignement le plus complet et le plus éclectique possible pour leur permettre d'affronter une carrière professionnelle. C'est pourquoi nous ne nous limitons pas aux obligations minimales imposées par le décret et nous incitons nos élèves à suivre un maximum de cours complémentaires, à visiter des expositions et à assister à des spectacles.

• L'académie dans sa région

L'académie n'est pas une île.

Dans un esprit d'ouverture,

- S'intégrer à la vie associative locale :
 - Organisation d'un stage dans les différentes sociétés musicales locales, destiné aux élèves instrumentistes des disciplines bois, cuivres et percussions qui sont dans le degré F4 d'instrument ;
 - Participation au Marché du Terroir.
 - Participation au Salon de la Famille
- Collaborer avec le Centre culturel :
 - Utilisation de la saison culturelle comme outil pédagogique dans les classes de diction (éloquence et orthophonie), formation musicale, histoire de la musique-analyse, histoire de la littérature, formation pluridisciplinaire et histoire de l'art et analyse esthétique.
- Organiser des spectacles et des expositions au profit d'œuvres philanthropiques de la région :
 - Spectacle annuel organisé au centre Marius Staquet au profit du « Télé-Service ».
- Participer à des concours :
 - Belfius, concours destiné aux élèves inscrits en académie.
- Aider les différentes écoles où nous avons nos implantations dans l'animation des manifestations scolaires qu'elles organisent.
- Participer à la réalisation d'événements culturels de la région :
 - Fête de la musique ;
 - Semaine de la Langue française en Fête ;
 - Play In, rassemblement de musiciens de la région sous la direction d'un chef de renommée. Le programme musical est travaillé en deux jours et présenté lors d'un concert public.
- Exposer les travaux des élèves de l'académie des Beaux-Arts au Centre Marius Staquet.
- Organiser une Journée « Portes ouvertes ».

• L'académie et la communication

- Les moyens mis en oeuvre pour communiquer entre les élèves, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument en droit ou en fait du mineur, et les membres du personnel directeur, enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation tiennent compte du contexte particulier, de l'urgence, de la nature de l'information et de la gravité. Ces informations sont transmises par courrier, téléphone, sms, affichage sur panneaux, journal de classe, e-mail, internet ou tout autre moyen de communication adapté à la situation.